

Boulogne-Billancourt, le 3 juillet 2020

Accord sur le renforcement de la structure financière

- ✓ **Accord entre Solocal et ses principaux créanciers** en vue du renforcement de la structure financière du Groupe
- ✓ **Renforcement des fonds propres à hauteur de 347 millions d'euros :**
 - Augmentation de capital réservée de 17 millions d'euros
 - Augmentation de capital de 330 millions d'euros avec maintien du DPS entièrement garantie par les créanciers obligataires.
- ✓ **Apport de liquidités sécurisé de 117 millions d'euros :**
 - 85 millions d'euros au titre de l'augmentation de capital
 - 32 millions d'euros de financement additionnel
- ✓ **Réduction de la dette** de 252 à 262 millions d'euros et des frais financiers annuels de -55%
- ✓ **Attribution de 627 millions d'actions gratuites à tous les actionnaires existants** afin de réduire l'impact dilutif de l'opération (une action gratuite pour une action détenue, soit 4,9% du capital dilué post-opérations⁵)
- ✓ **GoldenTree deviendrait un actionnaire de référence de Solocal** et détiendrait au minimum 15,5% du capital à l'issue des opérations
- ✓ **Reprise de la cotation des titres de Solocal le lundi 6 juillet 2020**

Rappel du contexte et projet de renforcement de la structure financière

Anticipant les effets de la crise sanitaire, Solocal Group a suspendu le paiement du coupon obligataire dû le 15 mars 2020 menant à l'ouverture de négociations avec ses créanciers obligataires.

Dans le prolongement de son communiqué du 16 mars 2020 et afin d'encadrer au mieux les discussions avec les créanciers, Solocal Group a demandé l'ouverture d'une procédure de conciliation accordée par le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 16 mars 2020, pour une durée de 4 mois. À cette occasion, la SELARL FHB, prise en la personne de Maître Hélène Bourbouloux, a été désignée en qualité de conciliateur.

Comme précédemment communiqué, le groupe a un besoin de liquidités d'environ 120 millions d'euros⁶ sur les 18 prochains mois, induit par l'impact de la crise sanitaire Covid-19. Avant toute opération de renforcement de la structure financière du groupe, la dette financière nette s'élèverait à 530 millions d'euros pre-IFRS16.

Durant cette période, **plusieurs solutions de renforcement** de la structure ont été étudiées. Le Groupe a notamment reçu une offre de Montefiore, fond de Capital Investissement spécialisé dans les services. Cette offre, qui prévoyait une entrée au capital de Montefiore, nécessitait une demande de conversion de dette en capital avec décote qui n'a pas été acceptée par les créanciers.

Dans la phase finale des négociations concernant le renforcement de la structure financière du groupe Solocal, il s'est avéré difficile de maintenir la confidentialité des informations et un certain nombre de rumeurs ont été relayées par la presse. Afin d'éviter la volatilité sur le cours du titre Solocal et de prévenir tout risque d'abus de marché, le Groupe a demandé la **suspension de la cotation** du titre à Euronext le 15 juin 2020 après en avoir averti l'Autorité des Marchés Financiers.

Après d'intenses négociations, le groupe Solocal et ses créanciers financiers (principaux obligataires et prêteurs au titre du RCF) ont trouvé les termes d'un accord afin d'assurer la **liquidité du groupe et réduire son niveau d'endettement**. Le Conseil d'Administration de Solocal a décidé **à l'unanimité** d'approuver ce plan et de recommander l'approbation des résolutions correspondant à cette solution aux actionnaires du Groupe.

Cet accord, dont les termes sont décrits ci-après, vise à sécuriser le Groupe et ses emplois, et à poursuivre sa stratégie de développement (100% digital, en abonnement). Cette restructuration repose essentiellement sur une **augmentation de capital de 347 millions d'euros** intégralement garantie par les créanciers obligataires (dont 85 millions d'euros d'apport de liquidités⁴ et le solde en réduction ou conversion de dette). Cette opération nécessitera la réduction du nominal des actions puis sera suivie d'un regroupement

d'actions (100 actions anciennes pour 1 nouvelle). Elle sera complétée par l'obtention d'une ligne de financement additionnelle de 32 millions d'euros intégralement garantie par certains créanciers obligataires au cas où la société n'obtiendrait pas un Prêt Garanti par l'Etat « PGE » d'un montant au moins égal et ce, avant l'Assemblée Générale Mixte « AGM » du 24 juillet 2020. Cette ligne sera tirée après l'AGM pour permettre au groupe d'assurer ses besoins de trésorerie. Le désendettement de l'entreprise couplé à l'atteinte des objectifs annoncés devraient permettre une importante récupération de valeur pour les actionnaires qui participeraient à l'opération.

En raison de l'impact d'une telle opération sur l'actionnariat, le Conseil d'Administration a décidé de confier le 17 juin 2020 au cabinet Finexsi (Olivier Peronnet et Christophe Lambert), en qualité d'**expert indépendant**, la mission de produire une étude d'équité sur l'opération présentée, qui sera publiée dans son intégralité le 10 juillet 2020.

La mise en œuvre de cette solution de renforcement de la structure financière permettrait la **poursuite de la stratégie de transformation du Groupe**, dont les premiers résultats positifs ont été démontrés au cours des mois précédant la crise sanitaire. Cette stratégie bénéficie du soutien d'une majorité de créanciers obligataires et doit permettre d'atteindre les objectifs mentionnés dans le communiqué du 18 mai 2020. Une attention toute particulière sera portée sur l'amélioration de la **satisfaction client** et la **fidélisation des clients** existants. Les conditions sont ainsi réunies pour assurer la pérennité de l'entreprise dans l'intérêt de toutes les parties prenantes : collaborateurs, clients, créanciers et actionnaires.

Description des principes-clés de l'opération

L'accord signé le 3 juillet permettra à la société, sous réserve de l'adoption de l'intégralité des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 24 juillet 2020 « AGM » (toutes les résolutions relatives à l'opération étant interdépendantes), de sécuriser l'apport de 117 millions d'euros de liquidités au Groupe. L'augmentation de capital de 347 millions d'euros intégralement garantie par les créanciers obligataires permettra (i) une réduction de la dette d'un montant compris entre 252 et 262 millions d'euros et (ii) un apport en numéraire de 85 millions d'euros. Cet apport sera complété d'une ligne de financement additionnelle de 32 millions d'euros intégralement garantie par certains créanciers obligataires au cas où la société n'obtiendrait pas un PGE avant l'AGM du 24 juillet 2020.

Augmentation de capital

L'augmentation de capital de 347 millions d'euros se déclinera ainsi :

- ✓ Une première augmentation de capital réservée d'un montant maximum de **17 millions** d'euros au profit d'un ou plusieurs créanciers obligataires. À cet égard, le principal porteur d'obligations (GoldenTree) souhaite devenir un actionnaire de

référence et participer à la gouvernance du Groupe. Cette augmentation de capital sera réalisée au prix de 8 centimes par action et réalisée par conversion de dette en capital ;

- ✓ Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) pour un montant de **330 millions d'euros** (qui pourra être augmenté si l'augmentation de capital réservée était finalement inférieure à 17 millions d'euros) qui sera réalisée au prix de 3 centimes par action. Cette augmentation de capital, ouverte à tous les actionnaires, est intégralement garantie par les créanciers obligataires, en apport de liquidités pour 85 millions d'euros⁴ (montant qui sera diminué des commissions de souscriptions par les actionnaires au titre de leurs DPS) et en conversion de dette pour le solde ;
- ✓ Une attribution d'actions gratuites au bénéfice de tous les actionnaires existants, à raison d'une action gratuite pour une action détenue au 31 août 2020⁷, sur la base de l'actionnariat de la société immédiatement avant la réalisation de l'augmentation de capital réservée, soit une émission de 627 millions d'actions.

L'ensemble des actionnaires pourra ainsi largement participer à l'opération. À titre illustratif et sur la base d'une augmentation de capital réservée de 17 millions d'euros et d'une augmentation de capital avec maintien du DPS de 330 millions d'euros :

- ✓ Si les actionnaires actuels souscrivent à l'augmentation de capital avec maintien du DPS pour 85 millions d'euros, ils conserveront c.32% du capital ;
- ✓ S'ils souscrivent à 100% de l'augmentation de capital avec maintien du DPS, ils conserveront c. 74% du capital ;
- ✓ Si aucun des actionnaires actuels ne souscrit à l'augmentation de capital avec maintien du DPS, ils seront dilués à environ c. 9,8% du capital.

Tous les actionnaires existants qui s'engageraient, pendant la période allant du 8 juillet au 23 juillet (inclus), à souscrire à leurs DPS dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du DPS, recevront, au moment de leur souscription, une commission de soutien. Cette commission sera versée en numéraire à hauteur de 2,5% du montant effectivement souscrit dans la limite d'un montant total de souscriptions de 85 millions d'euros (avec une réduction proportionnelle en cas de souscriptions excédant cette somme). Elle fera l'objet d'une communication détaillée ultérieure.

Les montants souscrits par les actionnaires sur l'augmentation de capital avec maintien du DPS au-delà de 85 millions d'euros serviront (après règlement des commissions de soutien) au **remboursement de la dette existante** avec une décote progressive⁸ en fonction de la souscription par les actionnaires et pouvant aller jusqu'à 10% sur la dette obligataire.

Baisse de l'endettement

Ces opérations conduiront ainsi à une réduction significative du niveau d'endettement du Groupe pour atteindre environ 250 millions d'euros d'endettement brut à la clôture de l'opération :

- ✓ Des **obligations entre 170 à 180 millions d'euros** (en fonction du montant de souscription finale) avec une maturité allongée à **mars 2025**, et un coupon annuel de 8% (EURIBOR flooré à 1% plus une marge de 7%), dont la moitié sera payée en numéraire sur une base trimestrielle et l'autre moitié sera capitalisée (PIK) jusqu'à la fin de l'année 2021, puis entièrement payée par la trésorerie du groupe. Les covenants des obligations restent inchangés sauf celui limitant l'endettement du groupe, afin de permettre la mise en place de la ligne de financement additionnelle ou PGE ;
- ✓ Un Revolving Credit Facility (RCF) de **35 à 50 millions d'euros**, dont la maturité a été prolongée jusqu'en septembre 2023, sans modification de la marge. Le RCF actuel de 50 millions d'euros sera remboursé d'un montant pouvant s'élever jusqu'à 15 millions d'euros dès lors que les montants souscrits par les actionnaires sur l'augmentation de capital avec maintien du DPS dépassent 85 millions d'euros. Il sera par la suite remboursé pour un montant de 5 à 10 millions d'euros par an, en numéraire ou en actions, à la main de la société ;
- ✓ Une ligne de financement additionnelle de **32 millions d'euros** intégralement garantie par certains créanciers obligataires au cas où la société n'obtiendrait pas un PGE avant l'AGM du 24 juillet 2020. Cette ligne sera tirée après l'AGM pour permettre au groupe d'assurer ses besoins de trésorerie.

Les intérêts financiers payés annuellement s'élèveront donc à environ 20 millions d'euros vs. c. 45 millions actuellement. Par ailleurs, les créanciers obligataires recevront une commission d'arrangement et une commission de garantie de l'augmentation de capital pour un montant total de 13 millions d'euros qui sera payée en actions (représentant 2,9% du capital dilué).

A noter par ailleurs que deux porteurs d'obligations sont également actionnaires du groupe au 31 mai 2020 : (i) DNCA Finance détient 7,91% du capital et 33,5 millions d'euros d'obligations (pour le compte de différents fonds dont elle assure la gestion) et (ii) Robus Capital Management, LTD détient 0,56% du capital et 20 millions d'euros d'obligations.

Gouvernance

Pierre Danon conservera ses fonctions de Président du Conseil d'Administration qui sera constitué de huit membres, dont le Directeur Général, un représentant des salariés et **deux administrateurs indépendants proposés par GoldenTree**. Ces derniers seront cooptés par

le Conseil d'Administration lors de sa prochaine réunion suivant l'AGM, lesquelles cooptations seront ratifiées lors de la prochaine AGO. Si GoldenTree réduisait sa participation au capital en dessous de 15%, il n'aurait plus qu'un administrateur au conseil. Si GoldenTree réduisait sa participation en dessous de 5% du capital, il n'aurait plus d'administrateur au conseil. Par ailleurs, les rémunérations du Président du conseil d'administration et des administrateurs resteront inchangées, pour une période de deux ans.

Assemblée Générale

Les résolutions relatives à ce plan seront **soumises au vote des actionnaires** lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 24 juillet 2020. Les actionnaires représentés au Conseil d'Administration voteront⁹ les résolutions présentées à l'AGM permettant la mise en œuvre du plan.

Les opérations seront réalisées sous réserve de l'obtention d'une dérogation de l'Autorité des Marchés Financiers à l'obligation de déposer une offre publique en application de l'article 234-9 2° du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, et de l'agrément du Président du Tribunal de Commerce de Nanterre. En cas d'approbation, les opérations précitées pourraient avoir lieu à la fin du troisième trimestre 2020.

En cas de non-approbation du plan par l'AGM, Solocal Group devra demander la résolution du plan de sauvegarde et la clôture des procédures de conciliation. En effet, aucun autre plan n'est exécutable à ce jour et une impasse de trésorerie est imminente. En cas de rejet du plan, la ligne de financement additionnelle décrite plus haut ne pourra pas être accordée. La société Solocal Group devra alors annoncer être en état de cessation des paiements. Anticipant cette éventualité, la société a déjà déposé une demande d'audience auprès du Tribunal de Commerce de Nanterre, dans l'hypothèse de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Dans l'hypothèse de cette nouvelle procédure collective, le comité des créanciers obligataires, les prêteurs au titre du RCF et Solocal Group, se sont entendus sur :

- ✓ Le financement par certains des créanciers obligataires du besoin de trésorerie de Solocal Group à hauteur de 120 millions d'euros ;
- ✓ La conversion de la majeure partie des Obligations.

Dans l'éventualité de cette opération et à la suite de sa réalisation, les actionnaires existants détiendraient environ 2 % du capital de Solocal Group. La structure d'endettement de Solocal Group serait proche de celle présentée dans le cadre de la restructuration, le montant de dette étant équivalent.

Point sur l'activité commerciale : une reprise graduelle

Depuis la levée des mesures de confinement le 11 mai 2020 et à la suite de la réouverture de la majorité des commerces en France, l'activité du groupe Solocal affiche les signes d'une reprise progressive. Ainsi les ventes brutes Digital¹ du mois de mai 2020 ont été inférieures de -24% à l'année dernière³ et celles des trois premières semaines de juin 2020 ne sont inférieures que de -6% par rapport à 2019³, alors qu'elles représentaient une baisse de -50% au mois d'avril 2020 par rapport à avril 2019³. Pour rappel et comme annoncé dans le communiqué du 18 mai 2020, Solocal a enregistré une baisse d'environ -55% de ses prises de commande^{2,3} au cours de la période de confinement.

Les ventes réalisées entre début mai et la fin de la troisième semaine de juin ont été supérieures de 7 millions d'euros¹ par rapport aux prévisions du groupe réactualisées de l'impact Covid (telles qu'indiquées dans le communiqué de presse du 18 mai 2020). Cette amélioration graduelle est en ligne avec le rythme de reprise attendu par le Groupe et cohérent avec le retour sur le terrain de la majorité des forces commerciales combinée à une amélioration de la disponibilité de nos clients et prospects.

Dans ce contexte, Solocal **confirme ses ambitions** communiquées le 18 mai 2020 avec une baisse attendue du chiffre d'affaires total de -20% et un repli du chiffre d'affaires Digital de l'ordre de -15% sur l'année 2020³ par rapport à l'année précédente. L'EBITDA est attendu supérieur à 130 millions d'euros pour 2020³.

Commentaire de Pierre Danon

La solution à laquelle nous sommes parvenus est équilibrée. Les obligataires viennent en soutien de l'augmentation de capital ouverte à tous les actionnaires existants à hauteur de près de 330 millions d'euros et sécurisent 85 millions d'euros de liquidités dans le groupe, tout en sécurisant 32 millions d'euros de financement additionnel. Chaque actionnaire reçoit également une action gratuite pour une action détenue. Je salue les efforts des différentes parties prenantes, y compris des services de l'Etat, qui permettent de donner un nouveau souffle financier au groupe Solocal et de sécuriser ses perspectives commerciales et industrielles. Je suis convaincu que l'arrivée au capital de GoldenTree comme un actionnaire de référence permettra de continuer à faire émerger un champion européen 100% digital.

Prochaines dates du calendrier financier

Le Solocal Group **annonce la reprise de la cotation de ses titres le lundi 6 juillet** à l'ouverture des marchés (Code ISIN : FR0012938884, code mnémonique : LOCAL).

Les prochaines dates du calendrier financier sont les suivantes :

- ✓ Conférence call présentant l'accord de renforcement de la structure financière le vendredi 3 juillet à 14h en français puis à 15h en anglais ;
- ✓ Chiffres clés du premier semestre 2020, le 10 juillet 2020 ;
- ✓ Assemblée Générale des Actionnaires le 24 juillet 2020 à 10h, à la Maison de la Mutualité Paris 5ème ;
- ✓ Résultats du premier semestre 2020 le 28 juillet 2020.

Notes :

¹ Ventes Digital, périmètre Solocal SA, en valeur

² Solocal SA, périmètre hors ClicRDV, Effilab, Leadformance, Mappy, Ooreka, SoMS et filiales non significatives, soit 96% du chiffre d'affaires consolidé

³ A périmètre comparable. Les chiffres 2019 et 2020 sont retraités des chiffres de la filiale QDQ, cédée le 28 février 2020

⁴ 85 millions nets des commissions de souscription par les actionnaires au titre de leur DPS

⁵ post opérations et avant regroupement il y aura 12 816 millions actions en circulation

⁶ Besoin de liquidité de 75 millions € + 20 millions € de passif fiscal et social constitué pre-Covid + 15 millions € de frais de transaction + 10 millions € pour gérer la saisonnalité de la trésorerie

⁷ date indicative de la veille de la date de réalisation de la première augmentation de capital réservée

⁸ décôte correspondant à 1/10ème du taux de souscription en numéraire

⁹ sous réserve de l'accord des comités stratégiques de certains fonds actionnaires

Définitions :

Ventes : Prises de commande réalisées par la force de vente, devant donner lieu à une prestation effectuée par le Groupe pour ses clients

DPS : Droit Préférentiel de Souscription

RCE : Revolving Credit Facility ou ligne de crédit renouvelable

PGE : Prêt Garanti par l'Etat

Solocal - www.solocal.com

Nous sommes le partenaire digital local des entreprises. Notre métier : les conseiller et les accompagner pour booster leur activité grâce à nos services digitaux (Présence digitale, Publicité digitale, Sites Internet, Nouvelles Solutions Print). Nous sommes également aux côtés des utilisateurs pour leur faire vivre la meilleure expérience digitale avec PagesJaunes, Mappy et Ooreka, et nos partenaires (Google, Facebook, Apple, Microsoft/Bing, Yahoo!, etc.). Nous mettons ainsi à la disposition des professionnels et du grand public nos services à très fortes audiences, notre data géolocalisée, nos plateformes technologiques évolutives, notre couverture commerciale sans égale dans toute la France, nos partenariats privilégiés avec les entreprises du numérique et nos talents en matière de data, de développement, de digital marketing, etc. Nous fédérons 360 000 entreprises partout en France et 2,7 milliards de visites sur nos services. Solocal bénéficie par ailleurs du label « Digital Ad Trust Classique » pour ses services digitaux PagesJaunes et Mappy. Pour tout savoir sur Solocal (Euronext Paris « LOCAL ») : restons en contact [@solocal](https://twitter.com/solocal).

Contacts presse

Charlotte Millet +33 (0)1 46 23 30 00
charlotte.millet@solocal.com

Edwige Druon +33 (0)1 46 23 37 56
edruon@solocal.com

Contacts investisseurs

Julie Gualino-Daly
+33 (0)1 46 23 42 12
jgualino@solocal.com

Alima Lelarge Levy
+33 (0)1 46 23 37 72
alelargetlevy@solocal.com

Colin Verbrughe
+33 (0)1 46 23 40 13
cverbrughe@solocal.com

Nous suivre



solocal.com

Solocal Group's financial restructuring plan

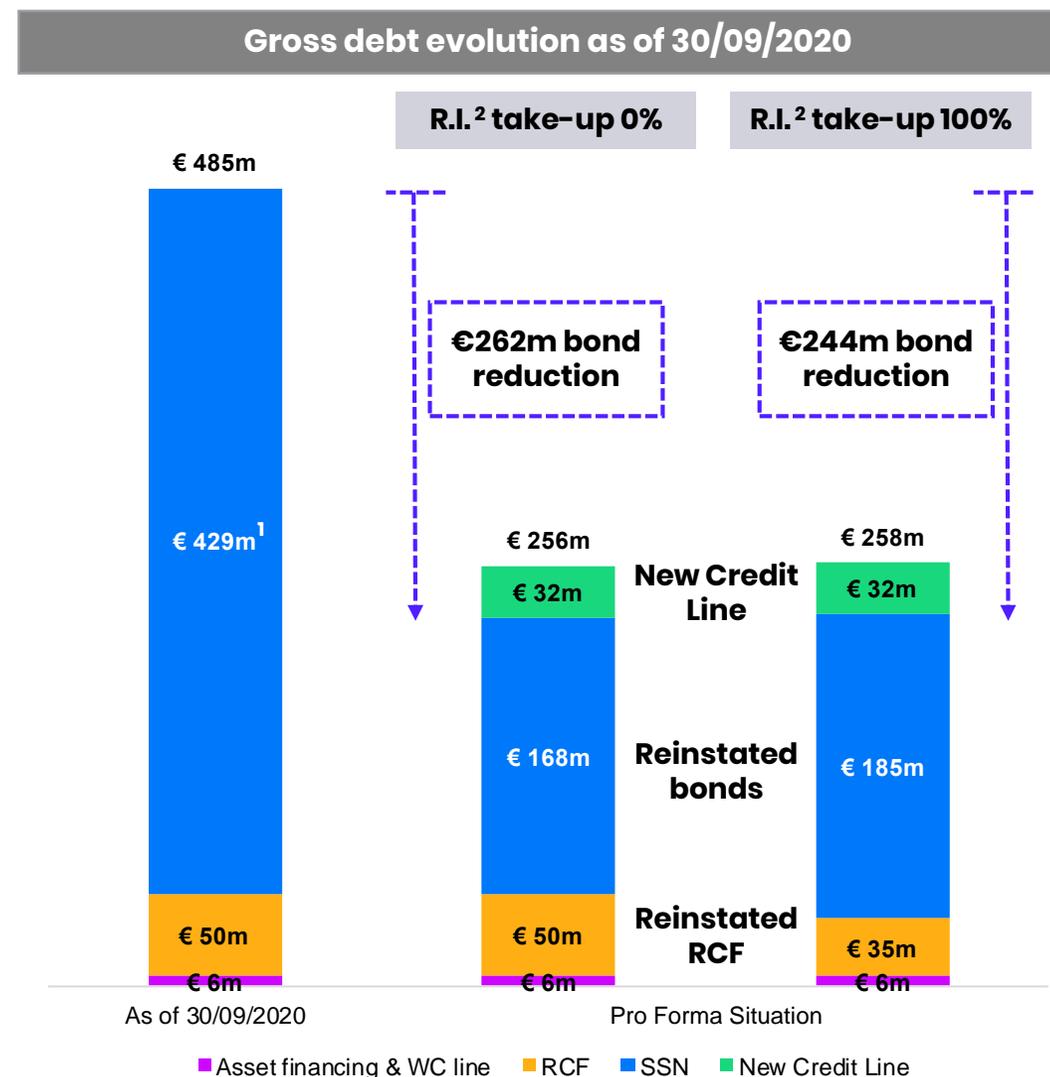
3 July 2020

Strictly confidential

solocal

Key transaction principles

- **c. €347m capital increase**
 - **Between €10.5 and €17m reserved capital increase** to bondholders by way of debt-to-equity conversion
 - **Between €329.5m and €336m rights issue** backstopped by bondholders: €85m of net cash proceeds backstopped in cash, the remainder being backstopped through debt-to-equity conversion
- **New money cash injection of up to €131m**
 - **€85m** through the rights issue
 - **€32m New Credit Line**
 - **Potential additional c.€14m** depending on shareholders take-up on the rights issue
- **Pro forma gross debt between €256m and €258m** depending on shareholders take-up on the rights issue



Note 1: pro forma as of 30/09/2020 including unpaid coupons
 Note 2: R.I. = Rights Issue

Implementation – transactions description and key terms

	Size	Price	Description
Reserved capital increase	Between €10.5m and €17m through debt to equity conversion	€0.08	<ul style="list-style-type: none"> Reserved capital increase to bondholders by way of debt-to-equity conversion GoldenTree AM to participate to the reserved capital increase for €10.5m
Rights issue backstopped by bondholders	Between €329.5m and €336m o.w. €85m net cash proceeds backstopped in cash	€0.03	<ul style="list-style-type: none"> Rights issue <ul style="list-style-type: none"> €85m (net of support fee¹) backstopped in cash by bondholders Between €242.3m and €251.0m¹ backstopped by bondholders by way of debt-to-equity conversion Use of proceeds <ul style="list-style-type: none"> €85m used for corporate purposes Up to €2.2m used for the support fee¹ Any amount raised over €87.2m used first to repay up to €15m on the RCF and then existing bond at a discount (discount of a tenth of rights issue take-up ratio) 100% of the proceeds from the discount kept in cash on balance sheet
Total	€346.5m		
Free shares for existing shareholders	626m free shares 1 free share distributed for 1 existing share (excl. treasury share)	n.a.	<ul style="list-style-type: none"> 1 free share for 1 existing share allocated to existing shareholders
BCM¹ arrangement & backstop fees	€13m paid in shares	€0.0354	<ul style="list-style-type: none"> c. 2.9% of share capital on a fully diluted basis¹

Pro forma shareholding

► Shareholding will depend on the take-up in cash by existing shareholders on the rights issue and on the size of the reserved capital increase

	€17m RCI		€10.5m RCI	
(%) Subscription in cash to the Rights Issue	0%	100%	0%	100%
<i>Subscription in cash to the R.I. (€m)</i>	-	€ 330m	-	€ 330m
Creditors % through R.I. subscription ¹	85.7%	21.7%	86.5%	15.0%
Creditors % through RCI ¹	1.7%	1.7%	1.0%	1.0%
BCM % through coordination and backstop fee ²	1 2.9%	2.9%	1 2.8%	2.8%
Creditors TOTAL % equity	90.2%	26.2%	90.3%	18.8%
<i>o/w Golden Tree</i>	36.9%	15.5%	40.7%	17.1%
Existing shareholders existing shares	2 4.9%	4.9%	2 4.8%	4.8%
Existing shareholders free shares	3 4.9%	4.9%	3 4.8%	4.8%
Existing shareholders not reinvesting	9.8%	9.8%	9.7%	9.7%
Existing shareholders R.I. subscription ¹	-	64.0%	-	71.5%
Treasury shares	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Ex. Shareholders TOTAL % equity	9.8%	73.8%	9.7%	81.2%

1 €6.5m backstop fees + €6.5m coordination fees

2 Existing shareholders existing shares: diluted to 4.8%-4.9% of proforma equity (excluding free shares)

3 Free shares allocated to existing shareholders: from 4.8% to 4.9% of fully diluted equity

Considerations on existing bond

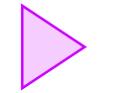
Existing bond	
Amount	<ul style="list-style-type: none"> c. €429m as of 30/09/2020
Maturity	<ul style="list-style-type: none"> March 2022
Pricing	<ul style="list-style-type: none"> 9% margin (depending on leverage) over Euribor (floored at 1%)



Amended bond	
Amount	<ul style="list-style-type: none"> €[168-185]m depending on rights issue take-up
Maturity / Amortization	<ul style="list-style-type: none"> Mar 2025 i.e. 36 month extension / bullet repayment
Pricing	<ul style="list-style-type: none"> Until end-2021: Euribor (1% floor) + 7%, half cash and half PIK From Jan 2022 onward: Euribor (1% floor) + 7% in cash
Other	<ul style="list-style-type: none"> 2.5 years non-call Agreeable security package to be authorized for the <i>passif fiscal et social</i> No change in financial covenants

Considerations on other debts

Amendments to the existing Revolving Credit Facility

Amount	<ul style="list-style-type: none"> • €50m 		<ul style="list-style-type: none"> • €35–50m depending on take-up on the rights issue and the subsequent prepayment of the RCF
Pricing	<ul style="list-style-type: none"> • RCF: Euribor + 4.5% • Ancillary: Euribor + 5.0%, and 3.5% annual facility fees 		<ul style="list-style-type: none"> • No change in current remuneration until September 2021 • From September 2021: alignment of the RCF remuneration to that of the ancillary
Maturity / amortization	<ul style="list-style-type: none"> • September 2021 (if existing notes are not refinanced by this date) 		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Maturity</u>: September 2023, with a 1-year extension option at the hand of the RCF lenders • <u>Amortization</u>: <ul style="list-style-type: none"> • September 2021: €5m to €10m to be paid in cash or in shares at the option of Solocal • September 2022: €5m to €10m to be paid in cash or in shares at the option of Solocal • September 2023: repayment of the outstanding amounts in cash or in shares at option of Solocal, it being understood that if Solocal proposes to make this final repayment in shares, each lender could elect to extend their portion of the RCF by 1-year with a view to get a final repayment in cash in September 2024. In that case, Solocal would still be required to make a €5m to €10m amortization in September 2023 in cash or in shares at its option

New Credit Line

- **Principal amount of €32m**
 - Fully backstopped by the BCM¹
 - To be drawn after the Shareholders Meeting
 - Could be replaced by a Prêt Garanti par l'Etat if obtained before the Shareholders Meeting